

SESSION DU 26 JANVIER 2018

Sur convocation adressée à chacun de ses membres le 22 janvier 2018, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le vendredi 26 janvier 2018, à 19 heures 30, sous la Présidence du Maire, Monsieur Michel PREVEAUX.

Présents : Messieurs Michel PREVEAUX, Christophe LEROY, Michel AZAMBOURG, Mesdames Claudine MOULIN, Evelyne LAFEUILLE, Sylvie BEHETRE, Monsieur Marc PINSARD.

Absents excusés :

- Monsieur Loïc DECOURTIL qui donne pouvoir à Monsieur Michel PREVEAUX
- Monsieur Thierry HERON qui donne pouvoir à Madame Sylvie BEHETRE

Absents :

Monsieur Gérard AMY
Monsieur Jean-Marc JANNEAU
Monsieur Jean-Claude RIVARD

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe LEROY

* * * * *

→ **Investissements 2018** :

➤ **Projet de mise en place d'un sol amortissant à l'aire de jeux de Bonville – Demandes de subventions** :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet de mise en place d'un sol amortissant à l'aire de jeux de Bonville, sous la balançoire et sous la structure de jeux ;
- **SOLLICITE** à cet effet une subvention :
 - auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux à hauteur de 20% du montant H.T.
 - auprès du Département (si le projet est éligible (règlement du Fonds départemental d'investissement encore non parvenu en Mairie))
 - auprès de Chartres Métropole au titre du fonds de concours.

➤ **Projet de renouvellement du matériel informatique de la Mairie et de la mise en œuvre de la dématérialisation des actes réglementaires et budgétaires - Demandes de subventions** :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet de renouvellement du matériel informatique et l'acquisition d'un ordinateur portable ;
- **VALIDE** le projet de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;
- **SOLLICITE** à cet effet une subvention :
 - auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux à hauteur de 20% du montant H.T. ;
 - auprès du Département (si le projet est éligible (règlement du Fonds départemental d'investissement encore non parvenu en Mairie)) ;
 - auprès de Chartres Métropole au titre du fonds de concours ;
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

➤ **Projet de rénovation des vitraux de l'Eglise - Demande de fonds de concours :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet de restauration des vitraux de l'Eglise Saint-Jean-Baptiste pour un montant total de 8 060 € H.T. soit 8 929,60 € T.T.C. ;
- **SOLLICITE** à cet effet un fonds de concours auprès de Chartres Métropole au titre de l'enveloppe complémentaire affectée à la réhabilitation du Patrimoine.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toute démarche et/ou signer tout acte afférent à cette décision.

➤ **Autres investissements 2018 :**

Après débat et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** la mise en place de 2 nouvelles caméras de vidéo-protection sur la Commune pour sécuriser la rue de Nogent le Phaye (RD150) et la RN154. Les emplacements restent à définir.
- A cette fin, Monsieur le Maire sollicitera l'avis des services de Chartres Métropole et de la Gendarmerie.
- **DECIDE** de renouveler les papiers peints de la Mairie.
 - **DECIDE** de renouveler les chaises de la salle polyvalente (grande salle).
 - **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour solliciter des devis et mettre en application ces décisions.

➔ **Chartres Métropole : Prise de la compétence archéologie préventive et fouilles programmées :**

Monsieur le Maire expose qu'en réunion du 21 décembre 2017, le conseil communautaire de Chartres Métropole a autorisé la prise de compétence par l'Agglomération en matière d'archéologie préventive et de fouilles programmées.

Cette prise de compétence a pour principaux objectifs d'accélérer les programmes d'aménagement en réduisant les délais de prise en charge des opérations archéologiques préventives, de réduire les coûts par une meilleure maîtrise des moyens et de contribuer à la valorisation du patrimoine du Territoire.

Ayant ouï et après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la prise de compétence par la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole en matière d'archéologie préventive et de fouilles programmées.

➔ **Repas intersections :**

Monsieur le Maire rappelle aux Elus que l'organisation du repas intersections prévu le 3 février prochain incombe à la Commune pour 2018. Les invitations ont été distribuées auprès des présidents des différentes associations communales.

Il convient dès lors de déterminer le menu et le prix du repas.

Après débat et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** le menu suivant :
 - Kir / gâteaux apéritifs
 - Crudités (2 ou 3 variétés)
 - Echine rôtie / gratin de pommes de terre / sauce aux champignons
 - Salade / Fromage
 - Moelleux au chocolat / crème anglaise
- **DECIDE** de reconduire le prix fixé les années précédentes par les autres organisateurs à savoir : 16 € (seize euros) par personne.
- **DONNE** toute latitude à Monsieur le Maire pour engager les démarches et signer les actes afférents à cette décision.

La séance est levée à 21 heures 30.

* * * * *